

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2016**  
~~~~~

**PROJET DE RESTAURATION ET CRÉATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL,
SÉMINAIRE MULTIMODAL DANS L'ANCIENNE BERGERIE D'ANIANE
ET RÉAMÉNAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS.
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. José MARTINEZ, M. Philippe MACHETEL, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Michel SAINTPIERRE, Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE à M. Louis VILLARET, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à M. Claude CARCELLER, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Olivier SERVEL à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le règlement du Plan Local de l'Urbanisme de la commune d'Aniane, notamment son chapitre III du titre III,

Vu la délibération n° 1040 du 7 juillet 2014 par laquelle la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a fait l'acquisition des bâtiments et des parcelles de l'ancienne bergerie située aux abords du pont du Diable à l'entrée du site classé des Gorges de l'Hérault,

Considérant que le bâtiment d'une superficie totale de 346,5 m² est composé de 249 m² de salles de réception, 47 m² de cuisine et 50m² de logement sur une superficie de parcelle de 1120 m²,

Considérant que ce site présente des intérêts stratégiques majeurs et se situe à proximité immédiate du Pont du Diable classé au Patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de St-Jacques,

Considérant qu'il compose le nœud de raccordement Aniane - Saint-Guilhem-le-Désert - St-Jean-de-Fos et que cette ancienne bergerie constitue la dernière enclave des aménagements du pôle d'accueil du site du Pont du Diable,

Considérant que la communauté de communes souhaite restaurer et aménager la bergerie d'Aniane afin de créer sur le Grand Site « St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » un lieu d'accueil public complémentaire,

Considérant que la réhabilitation de ce bâtiment permettrait l'organisation d'animations et de séminaires avec des groupes de 50 à 150 personnes et pourrait être également loué pour des manifestations de partenaires privés. A travers cet aménagement, les objectifs sont de :

- Créer un lieu d'accueil spécifique pour les clientèles groupes, proposer un accueil sommaire du grand public (clientèle présente de l'entrée des Gorges) et renvoyer sur le territoire du Grand Site et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
- Développer et structurer l'offre à destination des groupes,
- Compléter l'offre groupes et permettre des synergies en matière de commercialisation de produits touristiques avec les autres Grands Sites du Pays cœur d'Hérault (Cirque de Navacelles, Lac du Salagou),
- Mailler les différents points d'accueil (Maison du Grand Site, Office de tourisme de Saint-Guilhem-le-Désert, Argileum, Bergerie d'Aniane, Abbaye d'Aniane) pour améliorer la diffusion des publics sur l'ensemble du territoire.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à environ 646 000 € HT et comprend les postes décrits dans le tableau suivant à savoir les prestations intellectuelles et les frais divers, les provisions pour aléas, les provisions pour actualisation et révision, le coût estimatif des travaux,

	MONTANT H.T.	TAUX
PRESTATION INTELLECTUELLE ET FRAIS DIVERS	69 000,00 €	11%
TRAVAUX	515 000,00 €	79%
ALEAS	62 000,00 €	10%
TOTAL H.T.	646 000,00 €	100%

Considérant que cette opération peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Europe, l'Etat au titre de la gestion du Grand Site de France, la région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées, et le Conseil Départemental de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant ci-dessous,

DEPENSES		RECETTES			
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Frais divers (levés topographiques, publications...)	7 440,00 €	11%	Conseil départemental (voté déc2015)	120 000,00 €	19%
Maîtrise d'œuvre	56 620,00 €	82%	Etat DREAL 2016 - frais d'études (dossier déposé en mai 2016)	10 800,00 €	2%
Contôleur technique et CSPS	4 940,00 €	7%	Europe FEDER ATI (dossier à déposer)	140 000,00 €	22%
sous total frais annexe	69 000,00 €	10%	Etat DREAL- travaux (dossier à déposer)	70 000,00 €	11%
			Région LR-MP (dossier à déposer)	129 200,00 €	20%
Travaux	515 000,00 €	80%	PART FINANCEURS HT	470 000,00 €	74%
Provisions pour alés et tolérance	62 000,00 €	10%	PART CCVH HT	176 000,00 €	26%
			PART FCTVA	122 179,27 €	16%
			PART CCVH TTC	183 020,73 €	24%
TOTAL HT	646 000,00 €	100%	TOTAL HT	646 000,00 €	100%
TOTAL TTC	775 200,00 €		TOTAL TTC	775 200,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Europe, l'Etat, la Région, le Conseil départemental de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1322 le 21/06/16
Publication le 21/06/2016
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20160620-lmcl84973-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

